



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 8 février 2018

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur le PLU arrêté de la commune d'Ornaisons (11)**

n°saisine : 2017-5544
n° MRAe 2018AO07

Par courrier reçu par la DREAL le 25 septembre 2017, la commune d'Ornaisons a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie sur le projet de PLU arrêté d'Ornaisons, au titre des articles R.104-21 et suivants du code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 25 décembre 2017 (article R.104-25 du code d'urbanisme).